

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO. R-3603-2006

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)

Intervenant

**DEMANDE D'APPROBATION DES DISPOSITIONS TARIFAIRES
APPLICABLES AUX OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE POUR LA
CLIENTÈLE DE GRANDE PUISSANCE ET D'UTILISATION DES GROUPES
ÉLECTROGÈNES DE SECOURS**

**AFFIDAVIT CIRCONSTANCIÉ
DE MADAME HÉLÈNE DECORWIN**

Je, soussignée, Hélène DeCorwin, retraitée, domiciliée au 109, chemin Dufferin, à Hampstead, déclare solennellement ce qui suit :

1. Je suis résidente du 109, chemin Dufferin, à Hampstead, une résidence de type duplex;
2. En mars 2006, un groupe électrogène a été installé dans la cour arrière du 5160, avenue MacDonald (Appartements Wimbledon), un immeuble résidentiel de dix étages;
3. Ce groupe électrogène est situé à environ deux mètres des limites de ma cour arrière;
4. Le groupe électrogène est testé le mercredi de chaque semaine vers 10h45 pour une durée de dix à quinze minutes. Le bruit et les odeurs sont tels que je suis obligée de fermer l'ensemble des fenêtres de ma demeure;
5. Dans la nuit du dimanche, le 28 mai, à lundi, le 29 mai 2006, une panne d'environ deux heures, soit de 23h00 à 1h00, est survenue sur le réseau d'Hydro-Québec et le groupe électrogène a été utilisé pour toute la durée de cette panne;

6. Durant cette panne de deux heures, il m'était impossible de dormir en raison du bruit causé par le groupe électrogène, et les secousses causées par le groupe électrogène étaient telles que les murs de ma demeure vibraient, notamment le mur orienté vers le nord-est. Suite à cette panne, l'ensemble de ma demeure était imprégné d'une odeur de diesel malgré le fait que mes fenêtres soient demeurées fermées durant l'ensemble de la panne;
7. Deux autres pannes sont survenues par la suite, soit durant la nuit du 18 juillet, de 1h10 à 1h45, et la nuit du 21 juillet, de 0h25 à 4h15, nécessitant l'utilisation du groupe électrogène. Lors de cette dernière panne qui a duré près de quatre heures, le bruit et les émanations du groupe électrogène se sont ajoutés à la chaleur et l'humidité de la canicule pour rendre la situation intolérable;
8. Durant la panne du 28 au 29 mai, j'ai contacté la Sécurité publique de la Ville de Hampstead. Toutefois, personne de ce service ne s'est déplacé, à ma connaissance, pour faire un constat du bruit, des odeurs et des vibrations causés par le groupe électrogène;
9. Le 29 mai 2006, j'ai également contacté la Direction des travaux publics de la Ville de Hampstead. La personne contactée a promis de s'en occuper mais personne ne s'est déplacé par la suite. J'ai par la suite rappelé à la Direction des travaux publics pour demander des mesures du bruit et des gaz d'échappement du groupe électrogène;
10. Le 7 juin 2006, Richard Sun, Directeur général de la Ville de Hampstead, et Luc Beaugard, Directeur des travaux publics de la Ville de Hampstead, sont venus vers 19h00 pour constater l'installation. Le 14 juin, ils sont revenus pendant la période d'essai des génératrices et ont constaté la nature intolérable de la situation;
11. J'ai également contacté le Service de l'environnement de la Ville de Montréal pour me plaindre des émanations. Le 12 juillet 2006, Madame Jasmine L'Allier, inspecteur de ce service, est venue constater ces émanations;
12. Ainsi, l'installation d'un groupe électrogène à proximité de ma demeure fait reposer sur moi le fardeau d'entamer diverses démarches auprès des autorités municipales afin de faire respecter mes droits de ne pas subir des effets dépassant les inconvénients normaux de notre voisinage résidentiel;
13. Je m'inquiète par ailleurs fortement des conséquences que pourrait avoir sur ma qualité de vie, la qualité de l'air et le bruit ambiant l'utilisation accrue du groupe électrogène, notamment pour alimenter Hydro-Québec aux moments de forte demande d'électricité;

14. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ à Montréal, ce ____^e jour du mois de juillet 2006,

Hélène DeCorwin

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT DEVANT MOI À

Montréal, ce ____^e jour du mois de juillet 2006,

Commissaire à l'assermentation
pour le district de Montréal